

COMMUNE LA CHAPELLE-HERMIER

COMPTE RENDU de REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2018

Madame Paulette LOGEAIS est nommée secrétaire.

Absents : Sébastien CORNU, Franck AGEON, Emmanuel MAREIX (pouvoir donné à Sébastien PAJOT).

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 16 juillet 2018. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Décisions prises par délégation

- Décision de signer la convention avec le SYDEV, relative à la réalisation d'un audit énergétique de la mairie pour un montant de 1 415 € HT avec une participation de la commune à hauteur de 20 % soit 283 €.

3 – Délibérations

N°2018-039 Acquisition d'un délaissé de voirie en bordure de la RD42

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 décembre 2010, les membres du conseil municipal avaient décidé d'acquérir un délaissé de voirie en bordure de la RD42 au lieu-dit « La Faverie ».

Cette opération n'ayant pas été menée à son terme, il convient de délibérer à nouveau sur cette acquisition afin de finaliser ce dossier.

Monsieur le Maire indique que la parcelle concernée, est cadastrée section C n°989, présente une superficie de 97 m², a été évaluée à 3,00 € le m² soit 291 € HT par le service des Domaines le 2 juillet 2018. Les frais d'acte notarié restent à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide l'acquisition du délaissé aux conditions énoncées ci-dessus,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures nécessaires à ce dossier.

A l'issue de cette acquisition un échange de terrain d'une superficie identique se fera avec Monsieur Camille SIRE concernant sa propriété cadastrée section C n°896 afin d'élargir la rue de La Vallée.

Prochaine séance le 22 octobre 2018 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h00.